

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 26 Mars

Les Prévoyants de l'Avenir

Nous appelions depuis longtemps de tous nos vœux une conférence, pour bien mettre en lumière les avantages de l'association si fraternelle des *Prévoyants de l'Avenir*. Nous avons mieux : M. Jean Jaurès vient de publier dans la *Dépêche* un article très complet sur cette association philanthropique. Nous nous empressons de le reproduire avec le ferme espoir qu'il attirera à la Société de nouveaux adhérents :

Les Prévoyants de l'Avenir sont une société très intéressante qui a pour but de donner à ses membres, après vingt ans de participation, une petite rente annuelle, une petite retraite. J'avais contre certains détails de cette organisation des préventions assez fortes que j'indiquerai tout à l'heure : une étude plus attentive des statuts et de leur fonctionnement les a entièrement dissipées. J'en suis d'autant plus heureux que cette société, en même temps qu'elle peut rendre des services pratiques considérables, est aussi d'un excellent exemple. Au moment où messieurs les financiers recommencent leurs krachs, et où le gouvernement est obligé d'intervenir par une loi pour réglementer certaines sociétés d'assurances et pour « assurer » en effet au public l'exécution des contrats, une institution toute démocratique comme les Prévoyants de l'Avenir, qui se passe absolument du concours des financiers et qui offre aux participants des garanties absolues, est un modèle à méditer.

La société civile de retraites les Prévoyants de l'Avenir a été fondée le 12 décembre 1880 et autorisée le 23 février 1881 par le ministre de l'intérieur. Pour en faire partie, il suffit d'avoir quinze ans et d'être d'une honorabilité reconnue. Le droit à payer pour l'admission est fixé à deux francs et la cotisation est de un franc par mois payable le premier dimanche de chaque mois. Nul n'est autorisé à verser moins ; nul n'est autorisé à verser davantage. Il n'y a pas de gros participants : tous, versant une cotisation égale, ont un droit égal aux avantages que peut procurer la société, et les plus riches ne pourront jamais l'accaparer à leur profit. C'est sur une base d'indestructible égalité que la société est fondée.

Les cotisations mensuelles, en s'accumulant, forment un capital, et les membres de la société,

au bout de vingt ans de versement, se partagent les intérêts du capital ainsi constitué. Le capital ne peut que s'accroître par un mouvement continu. Jamais, en effet, il n'est rien prélevé sur le capital : c'est avec les intérêts seulement qu'est assuré le service des retraites. Pendant les vingt premières années du fonctionnement de la société, le capital, formé par les cotisations, sera grossi en outre par les intérêts composés, puisque pendant cette première période, aucune distribution n'est faite.

Au-delà de ces vingt ans, le capital continuera à s'accroître, car les membres même qui touchent leur petite rente devront continuer à verser leur cotisation, et, de plus, il y aura l'apport des membres nouveaux. Ce n'est pas à dire que la rente à laquelle auront droit des participants doive s'élever nécessairement à mesure que grandira le capital social ; car le nombre des participants qui, après vingt ans de versement, se partageront les intérêts du capital constitué, s'accroîtra aussi.

Quel est l'avantage particulier de cette combinaison ? On a dit et je l'ai longtemps pensé moi-même, qu'elle était surtout utile aux fondateurs et aux premiers participants. Les membres de la première heure, ou pour parler plus exactement de la première année, sont peu nombreux. Or, à la vingt et unième année d'existence de la société, ils se partageront les intérêts d'un capital déjà considérable. Cela est évident, mais, à la réflexion cette objection ne doit pas troubler. D'abord, cet avantage fait aux participants de la première heure sera de courte durée, car les ayants-droits deviendront d'année en année plus nombreux, et la part de chacun sera ramenée rapidement au niveau normal. En second lieu, les tard venus, ceux qui n'entrent dans la société, par exemple, que la douzième ou quatorzième année pourront jouir d'un avantage analogue, si le nombre des membres participants continue à s'accroître après leur entrée selon une progression assez rapide. Là, où j'avais vu d'abord un mécanisme fâcheux, il y a surtout un énergique ressort de propagande.

La société des Prévoyants de l'Avenir a, sur toutes les sociétés d'assurance privées, deux avantages évidents. Le premier, c'est que la sécurité des souscripteurs y est absolue. En effet, d'après l'article 12 des statuts, tous les fonds sont déposés à la caisse d'épargne, qui les convertit, au profit de la société, en rente d'Etat. Il n'y a aucune surprise possible.

En second lieu, comment la rente assurée par les Prévoyants de l'Avenir ne serait-elle pas plus élevée que celle servie par les sociétés d'as-

surance ? Les Prévoyants de l'Avenir ont supprimé toute dépense parasitaire. Chacune de leurs sections s'administre gratuitement, grâce à la division du travail et à la bonne volonté des membres, tandis que les sociétés d'assurance ont des frais d'administration considérables. Et, en outre, les sociétés d'assurance étant constituées avec un capital-actions, il faut servir un dividende à ce capital-actions, et ce dividende est évidemment pris sur les fonds destinés aux retraites. Chez les Prévoyants de l'Avenir, il n'y a pas d'actionnaires : le capital est formé tout entier par les participants eux-mêmes, et c'est aux participants seuls que va tout l'intérêt du capital. Il y a là deux causes incontestables de supériorité, et je ne me métonne pas que les journaux de finance aient attaqué violemment les Prévoyants de l'Avenir. Ceux-ci, en effet, ont donné l'exemple de l'élimination du parasitisme financier : c'est la substitution, dans un domaine spécial, de la mutualité au capitalisme.

Aussi ces attaques n'ont pas porté, et les Prévoyants de l'Avenir se sont développés avec une rapidité vraiment frappante.

Au 31 décembre 1881 il y avait 757 membres.

— 1882	1.437	—
— 1883	3.769	—
— 1884	8.980	—
— 1885	15.008	—
— 1886	25.678	—
— 1887	47.460	—
— 1888	74.301	—
— 1889	97.891	—
— 1890	126.591	—

Et il y avait, en janvier 1892, 151,000 adhérents.

Le capital en caisse s'est élevé de 3,848 francs en 1881, à 6,883,000 francs (près de sept millions) en janvier 1892. Si l'on songe que la Caisse nationale des retraites, qui existe depuis 1852, n'a guère, à l'heure actuelle, que 160,000 adhérents, on sera frappé de la marche rapide des Prévoyants de l'Avenir.

Sur la Caisse nationale des retraites, la société des Prévoyants de l'Avenir n'a pas les mêmes avantages que sur les sociétés d'assurances privées : car, la Caisse nationale des retraites ne fait supporter à ses adhérents ni frais d'administration ni prélèvement de dividende. Mais, si les Prévoyants de l'Avenir réussissent, c'est qu'ils représentent une combinaison différente et très originale. Le fond même de leur institution, c'est de relier les générations entre elles : c'est de distribuer incessamment à la génération qui arrive les intérêts d'un capital constitué à la fois par les cotisations des mem-

bres disparus et par celles des membres nouveaux qui n'ont pas encore droit à la rente. Le passé, le présent et l'avenir sont fondus par une combinaison aussi audacieuse que prudente.

J'ai à peine besoin de dire que je ne considère cette tentative, si intéressante qu'elle soit, comme une solution de la question sociale, pas même comme une solution générale du problème des retraites pour la vieillesse. Au reste, les membres les plus agissants de la société ne s'abandonnent pas à cette illusion enfantine. Ils savent seulement qu'ils font une œuvre immédiatement utile et qui contribue à préparer un avenir plus juste par l'éveil des initiatives généreuses et par l'exemple de la mutualité.

C'est un premier coup que des ouvriers intrépides, rêveurs positifs, ont porté aux puissances financières qui dominent notre pays. Et notre devoir à nous, socialistes réformistes, qui avons mis notre idéal très haut et qui ne le dissimulons pas, mais qui voulons y acheminer notre pays par degrés, c'est d'aider de toute notre force les œuvres qui, consciemment ou non, sont dans la direction socialiste.

Voyez un peu, je vous prie, comme l'esprit du socialisme pénètre toutes les institutions nouvelles. A qui appartient, s'il vous plaît, le capital des Prévoyants de l'Avenir ? Il n'appartient à aucun des membres participants, puisqu'ils ne peuvent pas se le partager. De plus, tous les citoyens nés ou à naître peuvent avoir leur part des avantages créés par l'existence de ce capital, puisqu'il leur suffit pour cela d'entrer dans une société ouverte à tous. Donc, en réalité, ce capital appartient d'avance à l'universalité des citoyens et à la série indéfinie des générations. Il appartient donc en fait à la nation elle-même dont tous les enfants, sous des conditions déterminées, peuvent participer aux fruits de ce capital. C'est une première application et une justification curieuse d'un système socialiste que je ne nommerai pas aujourd'hui, car je ne veux pas compromettre les Prévoyants de l'Avenir et leur communiquer quelque chose de ma méchante réputation.

JEAN JAURÈS.

INFORMATIONS

Le Budget de 1893

On connaît l'économie générale du projet de budget pour 1893. Il se caractérise par deux faits principaux : La réforme de l'impôt des boissons ; la suppression du budget sur ressource

avait son épée attaché à un large baudrier.

— A une lieu d'ici, les cavaliers règlent leur marche sur les gens de pied.

— En ce cas, nous avons le temps... Avant le combat, mes frères, élevons nos cœurs vers le Seigneur, afin qu'il bénisse nos armes.

Il entonna alors d'une voix grave, avec les religieux, le psaume XIX, tel que l'avait paraphrasé le fameux Duperron, tour à tour huguenot et ligueur, poète et sermoneur, prêchant le pour et le contre :

Puisse le roi des rois, au jour que la tempête,
De mille flots armés menacera la tête,
De tes vœux avoir soin ;
Puisse le Tout-Puissant t'ombrager de son aile,
Et du Dieu de Jacob la défense éternelle,
Te couvrir au besoin !

Nos ennemis, enflés d'espérances humaines,
Vantaient leurs chariots, pesants fardeaux des plaines
Qui sous eux gémissaient ; [ne
Leurs épais forêts de lances hérissées,
Et leurs ostes si nombreux que leurs ondes pressées
Les flèves tarissaient !

Ma's nous, foulant aux pieds toute mortelle audace,
Du Seigneur pour secours nous implorions la grâce
Et n'espérions sinon
Aux forces que le ciel nous avait préparées,
Sans connaître, au besoin, d'armes plus assurées
Que l'ombre de son nom.

Le chant terminé, chacun se rendit au poste désigné par le pasteur.

Une vingtaine d'hommes, munis de broussailles sèches, allèrent en avant, sur la route d'Ambert, et Gros-Michel, le père, franchit la montagne,

pect pour la cérémonie commencée était profond chez ces religieux, encore dans toute la ferveur des néophytes. Chacun avait l'œil fixé sur le pasteur. Celui-ci était demeuré calme en apparence.

— Ma fille, demanda-t-il, que signifient ces paroles ?

— Le duc d'Anjou a fait cause commune avec la Ligue.

— Nous sommes sous les garanties de serment de sa Majesté.

— L'armée royale a pris la Charité et a mis Is-soire à feu et à sang.

— Impossible !

— C'est un soldat ligueur lui-même qui vient de nous l'apprendre.

— Un ligueur ? il aura voulu t'effrayer.

— Ne le croyez pas, mon père.

— En tous cas, nous sommes des gens paisibles, nous honorons le roi Henri III et payons exactement les taxes. Que peut-on nous vouloir ?

— Je vous en supplie, mon père, fuyons ! Je n'ai que trop lieu d'ajouter foi aux paroles du ligueur. Interrogez Michel.

Le père confirma le dire de Jeanne.

— Je sais bien, reprit le moniste, que l'on a eu à se plaindre, à Ambert, de la conduite de trois de nos jeunes gens qui, malgré mes remontrances s'étaient enrôlés dans le corps de Chavagnac. Mais peut-on rendre Pailhat solidaire de la faute de quelques-uns de ses membres ?

— O mon père, le temps presse... Je vous adjure, au nom du ciel ; réfugions-nous dans la montagne.

Massin, ayant tenu conseil avec les anciens, résolut d'envoyer deux des siens vers Ambert, avec la mission de prendre des informations.

Il venait de donner ses instructions à deux agiles montagnards, lorsque le galop d'un cheval se fit entendre. Plusieurs des gentilshommes s'élançant vers la porte. Ils virent, dans l'obscurité naissante, un homme qui venait se précipiter vers eux en criant.

— Aux armes !

C'était un religieux d'Ambert qui, par un chemin détourné, accourait prévenir ses frères. On le conduisit devant Massin.

— Que le Seigneur vous assiste, dit vivement cet homme. Prenez vos armes et apprêtez-vous à combattre.

— Expliquez-vous, frère !

— L'ennemi s'avance en force.

— Combien sont-ils ? demanda tranquillement le moniste ?

— Quatre cents... stradiots, carabins et arquebusiers francs.

— Un contre deux : nous pouvons nous défendre.

Aussitôt le pasteur, se transformant en capitaine, donna ses ordres.

Chacun courut à son logis, détacha silencieusement son ceinturon pendu à la muraille, et se couvra la poitrine qui couvrait les arquebusades, les hallebardes et piques délaissées, les dagues et petrials, (forts pistolets qu'on appuyait contre la poitrine.)

On revint, ainsi armé, à la maison commune.

— Où les avez vous laissés ? demanda encore au calviniste d'Ambert le moniste Massin, qui

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 9

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

III

LE PRÊCHE

Maître Massin, tout en parlant, dirigeait de temps en temps son regard vers la porte.

Sa fille Jeanne, qui devait l'avoir suivi de près, tardait bien longtemps, et il devenait inquiet.

Ne pouvant plus dominer son inquiétude, il s'interrompit enfin, et se tournant vers un montagnard, il lui dit quelques mots à l'oreille. Ce dernier s'achemina aussitôt vers l'entrée.

Au moment où il allait faire jouer le cliquet de la porte, elle s'ouvrit violemment, et Jeanne, avec son enfant et le père, se précipita dans la salle.

— Mon père ! mes frères, fuyez ! fuyez ! s'écria-t-elle. Les royaux arrivent à Pailhat.

Un frémissement parcourut l'assemblée. Bien des visages pâlirent. Les gentilshommes stéphanois portèrent la main au côté gauche où l'épée était absente.

Mais il n'y eût ni cri ni tumulte, tant le res-

ces spéciales et l'incorporation de celles des dépenses de ce budget qui incombent en fait à l'Etat.

La loi de finances du 26 janvier 1892 a fixé les dépenses du budget de l'exercice 1892 à 3,251,524,074 francs.

Par suite des diverses incorporations que le gouvernement se propose d'effectuer et dont le détail est ci-après, les dépenses de l'exercice 1893 se trouvent accrues comme suit :

Incorporation du budget des ressources spéciales, 31,271,426 fr. ;

Incorporation du budget des téléphones, 8,572,000 fr. ;

Incorporation du capital des subventions pour bâtiments scolaires, 15,570,000 ;

Réintégration du compte d'exploitation partielle et garanties d'intérêt, 10,700,000 fr. ;

Reconstitution du chapitre cinq, fonds d'amortissement, 22,500,000 fr. ;

Dépenses nouvelles, compensation faite des économies réalisées, 10,553,988 fr. ;

Au total, en dépenses, 3,347,691,448 fr.

Les recettes du budget général, y compris les ressources provenant du budget spécial, sont évaluées à 3,348,458,622 fr.

Ce qui donne un excédent de recettes de 467,134 fr.

Il est intéressant de connaître le tableau des découverts du Trésor par période politique. En voici le résumé :

1^o Période antérieure au 1^{er} avril 1814 : découvert, 99,678,480 fr. 51 ;

2^o Période de 1815 à 1829 : le découvert s'augmente de 269,801,914 fr. 98 ;

3^o Période de 1830 à 1847 : augmentation du découvert, 519,067,077 fr. 39 ;

4^o Période de 1848 à 1851 : augmentation du découvert, 29,399,439 fr. 90 ;

5^o Période de 1852 à 1869 : augmentation du découvert, 93,921,937 fr. 84 .

Le total du découvert à la fin de l'Empire, s'élevait à 1,011,868,610 fr. 62.

Avec la République, on est arrivé à réduire le découvert de 180,908,004 fr. 96.

Ce qui, en somme, réduit le découvert à 830,960,605 fr. 66.

Ravachol le dynamiteur

Voici de quelle façon la police a été mise sur la piste de Ravachol, contre lequel un mandat d'amener a été lancé.

Plusieurs compagnons, au cours des dernières perquisitions opérées, auraient attribué l'explosion du boulevard Saint-Germain à un nommé Léon, sans autre indication. Les agents chargés de cette affaire auraient, au bout de quelques jours de recherches, acquis presque la certitude que le Léon en question n'était autre que Ravachol. D'autres indiscrétions commises n'auraient plus laissé aucun doute à cet égard.

Hier, après-midi, M. Athalin, juge d'instruction, et M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, se présentaient quai de la Marine, à Saint-Denis, au domicile de Ravachol, que ce dernier, avait, d'ailleurs, abandonné.

Ravachol, se doutant qu'on allait perquisitionner chez lui, avait installé à son domicile une véritable machine infernale qui, reliée à la porte d'entrée, devait faire explosion aussitôt qu'on tenterait de pénétrer de force chez lui. Les magistrats, avertis, entrèrent par la fenêtre. Ce-

un pistolet à la main.

La troupe des ligueurs s'avancait contre le bourg des huguenots.

Le capitaine qui la commandait avait donné l'ordre, en sortant d'Ambert, de ne faire aucun quartier et de brûler Pailhat. Il suivait les instructions du duc d'Anjou.

C'étaient des *carabins*, espèces de dragons du temps, et de sauvages *stradiots* ; il y avait aussi des *reitres* allemands. En avant, marchait une compagnie d'arquebusiers français.

Le nom de *carabins* leur venait de l'espagnol *cara*, visage, et du latin *binus*, double : c'est-à-dire *double visage*, pour indiquer que ces cavaliers combattaient tantôt en fuyant, tantôt en tournant la tête comme les Parisiens. Les carabins étaient armés généralement d'une lance ferrée aux deux extrémités et d'une massue : quelques-uns avaient des pistoles, ce qui les faisait appeler *pistoliers*. A l'une des lances, était attachée une banderole qui servait de guidon. C'étaient de farouches soldats irréguliers, couverts du cabaset, qui chargeaient vigoureusement. Ils avaient la même origine que les *argoulets* et dataient de Charles VII.

Mais plus farouches encore se montraient les *stradiots*, ces *aventuriers de guerre*, comme les appelle Brantôme, *rirez de là les monts*. Originellement, en effet, c'étaient tous des Grecs Albanais : *stratiotes* signifie soldat en Grec. On les vit pour la première fois à la bataille de Fornoue.

Les estradiots sont moult étranges, dit Jean Molinet, fort barbus, sans armures, sans chausses, ayant une targette (bouclier) en une main et une

pendant, la porte n'offrait plus de danger : Ravachol, qui avait eu besoin de rentrer chez lui avant la perquisition, avait détruit sa machine, dont on a retrouvé les débris. Dans la cheminée, on a constaté qu'on avait fait brûler une forte quantité de dynamite (on sait que cette matière peut brûler sans détonner), et on a trouvé un matériel de fabrication de bombes explosibles. Les magistrats ont également découvert à Saint-Denis, dans un hangar servant de remise, tout un matériel servant à la fabrication des bombes, une quantité assez considérable de dynamite, des poudres chloratées, des détonateurs et des débris de métaux devant servir de mitraille pour garnir les bombes.

Les recherches se poursuivent activement. On est persuadé que Ravachol n'a pas quitté Paris et qu'il tombera sous peu entre les mains de la justice.

On assure d'autre part que M. Girard, chef du laboratoire municipal, est arrivé à reconstituer à peu près l'engin qui a fait explosion au boulevard Saint-Germain. C'était, selon lui, une espèce de marmite que l'auteur de l'attentat avait bourrée de mitraille. Le parquet possède dès maintenant la preuve qu'on tient les auteurs des dernières explosions.

Trois des individus arrêtés seront poursuivis comme auteurs des principaux derniers attentats ; treize autres seront poursuivis comme complices.

Suivant le *Matin*, Ravachol avait eu pour complices directs les anarchistes Lefavre et Roy, actuellement sous les verrous ; Chaumartin, qui habitait Saint-Denis, aurait également pris part à la fabrication des bombes.

Paris, 24 mars.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a fait une nouvelle perquisition, ce matin, à Saint-Denis, chez Ravachol, 2, quai de la Marine. L'arrestation de cet individu n'est plus qu'une affaire de temps, car Ravachol est malade et dénué de toute ressource.

Les empoisonneurs

D'après le *Journal des Débats*, la préfecture de police serait sur la trace d'une tentative nouvelle d'un groupe d'anarchistes qui, au lieu d'employer la dynamite et les explosifs, aurait résolu d'agir par le poison. Trois de ces anarchistes ont été arrêtés dans la journée de mercredi, et les produits qu'ils fabriquaient ont été envoyés au laboratoire municipal.

Curieux incident de frontière

Belfort, 24 mars.

Il s'est produit dans la soirée d'hier un bien curieux incident sur la frontière franco-allemande, entre Petit-Croix et La Chapelle.

Un douanier français de service cherchait à arrêter un contrebandier de nationalité française, au moment où il franchissait la frontière chargée d'un énorme ballot d'allumettes étrangères.

Malheureusement pour le préposé, il se trouvait seul en présence d'un gaillard décidé à se défendre énergiquement.

Une lutte s'engagea dans laquelle le douanier reçut de graves contusions ; il cria au secours et allait rester sur le carreau, lorsqu'un douanier allemand vint lui prêter main-forte.

L'agent allemand n'avait pas hésité à franchir la frontière pour porter secours à son collègue qui aurait été assassiné.

lance de l'autre. Souvent ils portent des coups fort soudains, et quand ils peuvent tuer un ennemi, ils coupent la tête.

Clément-Marot leur a consacré ces quatre vers :

Estradiots, au son de leurs bâtons,
Courant chevaux font bruir leurs guidons,
Saillent en l'air, vont de si roide sorte,
Qu'il semble bien que la tempête les porte.

A l'époque où se passe notre histoire, les stradiots étaient armés de même que les cheval-légers, hormis qu'au lieu des avants-bras et gantelets, ils avaient des manches et gants de mailles, l'épée large au côté, la masse à l'arçon et l'*arzagaye* au poing, longue de dix à douze pieds. Leur cotte ou soubreveste d'armes était courte et sans manches, ils avaient sur la tête une salade à vue coupée, avec une longue flamme rouge, réminiscence de leur bonnet de laine.

Les *reitres*, venus en France sous Henri II, étaient des allemands portant le casque et une énorme épée, pareille à celle des *lansquenets* fantassins. Ils chargeaient en masse, et rien, disaient les historiens, ne pouvait d'abord leur résister, nos escadrons de gens d'armes ayant encore à cette époque l'habitude de former la haie.

« Ces gens-là campent en vrais gens de guerre, dit Montluc, ils sont plus épo-vantables que nous au combat, car on ne voit rien que feu et flamme. »

Aussi les appelle-t-on les *diabes noirs*.

Tels étaient, avec les arquebusiers ligueurs, les éléments dont se composait la troupe de quatre cents hommes, chargée par le duc d'Anjou d'exterminer les malheureux calvinistes.

A eux deux ils parvinrent à se rendre maîtres du contrebandier qu'ils conduisirent à La Chapelle.

Ces bons offices mutuels valent mieux que les coups de fusils dont on se menaçait du temps de l'ère bismarkienne.

En Allemagne

La crise ministérielle allemande est enfin résolue. Le *Moniteur de l'Empire* de jeudi soir annonce que le général de Caprivi est relevé de ses fonctions de président du Conseil des ministres de Prusse et continue d'être ministre des affaires étrangères de Prusse.

Diverses correspondances disent que de nombreuses concentrations de matériel et de troupes allemandes, s'opèrent du côté de Metz.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

RAPPORT DE M. REY

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CRÉATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX

Historique

Messieurs,

Les nations civilisées se sont toujours fait un devoir d'assister les pauvres, les malades, les infirmes, les vieillards. Dès l'antiquité la plus reculée on trouve des traces de la bienfaisance privée et publique. Les Grecs et les Romains faisaient des distributions de vivres et d'argent à leurs indigents et venaient dans certains cas en aide aux vieillards et aux infirmes. Les peuples de l'Orient, les Hébreux en particulier, pratiquaient la charité sur une grande échelle, car elle revêtait chez eux le caractère d'une prescription religieuse.

Mais c'est surtout depuis l'avènement du christianisme, qui proclama la fraternité entre les hommes et fit de la charité une des premières vertus, que la bienfaisance s'est développée et que les institutions charitables de toute nature se sont multipliées. Outre les secours à domicile qui furent le premier mode d'assistance des malheureux et qui prirent, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, une grande extension, on créa un nombre considérable d'établissements hospitaliers pour y recueillir les malades et les infirmes sans ressources. A la fin des croisades, on ne comptait pas moins, dans notre pays, de 2,000 de ces établissements (hôpitaux, hospices, maladreries, léproseries), dont beaucoup, il est vrai, étaient peu importants ; mais à la veille de la Révolution de 1789 ce nombre avait notablement diminué, par suite des édits d'union rendus par Louis XIV et, malgré une progression continue, il n'arrive encore qu'au chiffre de 1600.

Les Assemblées de la Révolution ne pouvaient manquer de se préoccuper de cette grave question de l'assistance publique. La Constituante, par l'organe de son rapporteur, Larochehoucauld-Liancourt, proclama que « l'assistance constituait un devoir inviolable et sacré » et posa les bases de la charité publique, mais n'arriva à aucun résultat pratique. La Convention voulut faire de l'assistance, qui avait été jusque-là communale ou privée, un devoir social et décida que

Hâtons-nous de dire que l'armée du Roi et celle de la Ligue, ne comptaient pas seules, dans leurs rangs, de ces terribles enfants perdus, mercenaires étrangers, à la solde de qui voulait les payer.

Le prince de Condé avait aussi des reîtres, commandés par le prince Casimir, et plus tard Henri de Navarre attira également sous ses drapeaux des stradiots et des carabins.

Le capitaine royaliste marchait en avant des arquebusiers. Il était précédé par une troupe de pistoliers comme avant garde.

A ses côtés, s'avancait Hubert Brassier, le ligueur d'Ambert, qui, revenu de son évanouissement, avait rejoint le détachement.

IV

MASSACRE ET INCENDIE

— Voilà des feux qui s'allument devant nous ! dit le capitaine, en désignant du doigt les hauteurs qui à droite et à gauche, bordaient le chemin dans lequel la troupe marchait depuis quelques temps.

— En effet, Messire, répondit Hubert.

— Seraient-ce des signaux ? aurait-on prévenu les huguenots ?

— Ce n'est guère possible.

Le sauvage persécuteur de Jeanne se gardait bien d'avouer que, pour satisfaire sa passion, il avait été jusqu'à Pailhat pour offrir le salut à la fille du monistère.

— Pourtant, reprit le capitaine, on dirait bien... Ne sont-ce pas des cris qu'on entend ?

Effectivement les feux s'allumaient et s'éteignaient devant la troupe, pour se rallumer de nouveau à peu de distance et s'éteindre encore.

la nation prendrait désormais à sa charge les secours publics. Dans l'article 18 de la loi du 24 vendémiaire an II, elle prescrivait que « tout malade domicilié de droit ou non qui sera sans ressources sera secouru ou à son domicile de fait ou dans l'hospice le plus voisin ». C'était fonder l'assistance médicale gratuite à la fois au domicile et à l'hôpital, telle que le propose le projet de loi qui vous est soumis. Mais elle négligea de créer les ressources nécessaires pour son fonctionnement et la loi resta inappliquée.

Trois ans plus tard parut la loi du 7 frimaire an V qui organisa les secours à domicile et créa les bureaux de bienfaisance. Celle-ci a eu un sort plus heureux ; elle n'a cessé de fonctionner et de se développer depuis cette époque et rempli parfaitement le but qui lui a été assigné. Malheureusement, ici encore, le législateur ne s'est pas suffisamment occupé d'assurer aux bureaux de bienfaisance les ressources indispensables. Aussi ne s'en est-il établi que dans les communes riches, populeuses, qui ont les doter convenablement, ou dans celles qui ont eu la bonne fortune de recevoir des dons et des legs de la part de personnes charitables. Partout où ces circonstances heureuses ne se sont pas rencontrées, les bureaux de bienfaisance n'ont pu se fonder. C'est ainsi que sur 36,144 communes il y en a encore 20,874 qui n'en possèdent pas.

La seconde République, sous l'influence des idées philanthropiques et sociales qui se produisirent à son avènement, s'occupa aussi de cette question. Elle inscrivit dans sa constitution le droit à l'assistance et M. Dufaure déposa, au nom du gouvernement, un vaste projet de loi sur l'assistance publique. Ce mouvement avorta et n'aboutit qu'au rapport demeuré célèbre de M. Thiers. Cependant, par la loi du 7 août 1851, l'assistance hospitalière fut étendue aux malades sans domicile de secours. « Lorsqu'un individu privé de ressources, dit l'article premier, tombe malade dans une commune, aucune condition de domicile ne peut être exigée pour son admission dans l'hôpital existant dans la commune. » En même temps, cette loi donnait aux communes privées d'établissements hospitaliers la faculté de faire traiter leurs malades indigents à l'hôpital, suivant un prix de journée fixé par le préfet d'accord avec la commission administrative. Mais, comme les lois précédentes, elle ne rendit pas la dépense obligatoire et ne créa aucune ressource pour y faire face. Aussi l'immense majorité des communes n'ont pas profité de la faculté qui leur était donnée et la population pauvre de nos campagnes n'en a retiré aucun soulagement appréciable.

La troisième République, comme ses devancières, a vu cette question mise de nouveau à l'étude. L'Assemblée nationale fut successivement saisie des propositions de loi de M. Lestourgie, de M. Eugène Tallon et de MM. Théophile Roussel et Morgan relatives à l'assistance médicale. La commission chargée de les étudier procéda à une vaste enquête des plus instructives et déposa un projet de loi qui fut voté en première lecture au commencement de 1875 ; mais l'Assemblée se sépara avant d'avoir pu lui donner force de loi.

Pendant la législature suivante ces propositions furent reprises par M. Théophile Roussel et par MM. R. Waddington, Thiessé et Savoye et le nouveau projet fut discuté en deuxième délibération. Les événements du 16 mai ne permi-

En même temps des cris lointains se faisaient entendre, répétés par intervalles.

— Halte, commanda subitement d'une voix forte le chef des royaux.

Un coup de pistolet avait été tiré sur la montagne que venait de gravir le père.

Evidemment on signalait l'approche de la troupe ennemie.

Ces indices irrécusables de défense firent hésiter le capitaine. Il assembla ses lieutenants, guidons et cornettes, pour tenir conseil.

Mais les réformés commentèrent alors une faute qui leur devint fatale : ils rallumèrent des feux afin d'envoyer de nouveau à la découverte.

A cette lumière qui semblait encadrer Pailhat, les catholiques se reconnuent, virent la position défavorable de ces huguenots inexpérimentés, et s'élançèrent en poussant de grandes clameurs :

— Horrah ! hurlaient les reîtres et les stradiots.

— Guise et d'Anjou ! criaient les carabins.

— Sainte-Union ! fut le cri des arquebusiers et des ligueurs.

Apercevant des huguenots venus en éclaireurs, qui se repliaient en hâte sur le centre toujours en observations et en ligne devant le bourg, les soldats royaux doublèrent le pas et s'établirent bientôt à portée de mousquet des religieux.

(A suivre).

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

rent pas d'en continuer la discussion et il fut frappé de caducité.

Ainsi, cent ans après la Révolution qui avait proclamé dans la Déclaration des droits de l'homme que « les secours publics étaient une dette sacrée », malgré les lois que nous venons de rappeler, malgré les instances réitérées de l'administration auprès des départements pour les pousser à organiser sur leur territoire la médecine gratuite, malgré les multiples tentatives faites par les Chambres et le gouvernement, il n'existe pas encore en France de service général d'assistance médicale et les malades pauvres, dans nos campagnes, sont abandonnés à leur triste sort sans soin et sans protection.

(A suivre.)

Les Tarifs de grande vitesse

C'est à partir du 1^{er} avril prochain, comme nous l'avons déjà annoncé, que s'appliquera aux transports par grande vitesse, le dégrèvement voté par la Chambre.

Voici, très exactement, les réductions opérées au bénéfice des voyageurs.

Pour les *billets simples* :

Première classe. — Le tarif actuel est de 12 centimes 32 par kilomètre ; la simple suppression de l'impôt le ramène à 11 centimes 20.

Seconde classe. — Le tarif actuel est de 9 centimes 24 par kilomètre ; il est réduit à 7 centimes 56.

Troisième classe. — Le tarif actuel est de 6 centimes 78 par kilomètre ; il est réduit à 4 centimes 928.

Pour les *billets d'aller et retour* :

Première classe. — Le tarif actuel est de 18 centimes 48 par double kilomètre ; pas de changement.

Seconde classe. — Le tarif actuel est de 13 centimes 86 par double kilomètre ; il est réduit à 13 centimes 63.

Troisième classe. — Le tarif actuel est de 16 centimes 17 par double kilomètre ; il est réduit à 8 centimes 13.

Ces indications suffiront pour calculer ce que coûteront dorénavant les voyages par chemins de fer, et l'économie que va procurer la réforme devenue toute prochaine.

On voit, à première vue, que les voyageurs de troisième classe sont, de beaucoup, les plus favorisés ; ce qui est d'ailleurs très juste.

Abus intolérable

La *Dépêche* donne de nouveaux détails sur le nouveau passage d'eaux noires dans notre rivière à la date du 22 mars. En présence de nouvelles plaintes provoquées par cette transformation trop fréquente des eaux du Lot, l'administration a fait procéder à une enquête de laquelle il résulte que l'eau a commencé à prendre une teinte noire dans la nuit du 21 au 22 mars ; le maximum d'intensité de coloration s'est produit vers les dix heures du matin. A ce moment, les nombreuses lavasses installées sur les bords du Lot breuses lavesuses installées sur les bords du Lot ont dû suspendre leur travail ; leur linge, plongé dans l'eau, ressortait complètement souillé de débris de houille. Les animaux conduits aux abreuvoirs éprouvaient la plus grande répugnance à boire et quelques-uns ont refusé absolument de se désaltérer.

Enfin, après le passage des eaux noires, le lit de la rivière était recouvert d'une couche de plusieurs millimètres de poussière de charbon.

Et dire que voilà près de dix ans que dure cet état de choses. Riverains, conseils municipaux, conseil général, se plaignent périodiquement ; les conseils d'hygiène ont même fait entendre leurs doléances et cependant la compagnie des houillères de Décazeville continue à nous envoyer tranquillement ses déjections. Il y a quelques mois, cependant, on nous avait annoncé que le ministre des travaux publics avait donné des instructions pour faire cesser un état de choses si préjudiciable ; mais il paraît que ces grandes compagnies ont autre chose à faire qu'à obéir aux instructions ministérielles et à se conformer aux règlements qui, évidemment, ne sont faits que pour les petits et non pour elles.

Il serait grand temps d'en finir. Pourquoi l'un de nos députés, celui de la première circonscription de Cahors par exemple, le plus intéressé, ne poserait-il pas la question à la Chambre ? Nous avons vu bien souvent poser des questions au gouvernement pour des faits de moindre importance et qui n'intéressaient ni l'hygiène ni la santé de toute une population.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. Brunet, contrôleur de 3^e classe à Figeac, a été élevé à la 2^e classe de son grade.

INSPECTION

M. l'intendant général militaire Bruyère est chargé, cette année, de l'inspection générale du 17^e corps d'armée.

A L'ÉTAT CIVIL

Depuis le 1^{er} janvier il y a eu 120 décès, et 47 naissances seulement, soit un excédent de 73 décès.

Triste perspective pour Cahors.

ARMÉE

Par décret sont nommés au grade de lieutenant et sont par décision du même jour maintenus à leur corps, les sous-lieutenants dont les noms suivent, appartenant au 7^e de ligne. MM. Duviau, Gonneau, Audouy et de Froment.

LA CARTE D'ÉTAT-MAJOR

MM. les officiers réviseurs chargés du travail de la carte d'état-major, opèrent en ce moment dans notre département.

Nouvelles militaires

Le conseil des ministres s'est occupé du renouvellement des pouvoirs du général Warnet, commandant le 17^e corps d'armée à Toulouse, et du général Ferron, commandant le 18^e corps à Bordeaux. Ces deux officiers généraux terminent leur troisième année de commandement lundi 28 mars.

Il est probable que les généraux Warnet et Ferron seront maintenus dans leurs fonctions actuelles.

PLUS DE CHARLATANS !

Comme on l'a vu par la dernière discussion du Sénat, la nouvelle loi sur l'exercice de la médecine réglemente la profession de dentiste. Nos deux Chambres sont d'accord sur ce point.

L'exercice de l'art dentaire ne sera dévolu qu'aux seuls praticiens munis d'un diplôme de docteur, d'officier de santé ou de chirurgien-dentiste.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

Sortie du dimanche 27 mars

But : Arcambal.

Départ du club : 2 heures de l'après-midi.

Retour au club : 5 heures

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à cette sortie.

Adjudication

Jendredi a eu lieu à la préfecture, à 2 h. du soir, l'adjudication des trois chemins vicinaux suivants :

1^o Chemin de grande communication n° 18, de Payrac à Masclat. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre la station de Lamothe-Fénelon et le chemin de Caminel à Rebec. — (Commune de Lamothe-Fénelon). — Longueur, 1,282 m.

Montant des travaux.....	6,951 fr. 52
Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	248 48
Cylindrage de la chaussée.....	600 »
Cautionnement.....	300 »

Ce lot a été adjugé à M. Landrevie, de Labastide-Murat, moyennant un rabais de 28 0/0.

2^o Chemin d'intérêt commun n° 43, de Lacapelle-Marival à Martel. — Construction de la partie comprise entre le passage inférieur de Barrade et le chemin d'intérêt commun n° 12. — (Commune de Montvalent). — Longueur, 3317 mètres 10 centimètres.

Montant des travaux.....	11,521 fr. 32
Somme à valoir pour dép. imp....	578 68
Cylindrage de la chaussée.....	1,200 »
Cautionnement.....	400 »

Ce lot a été adjugé à M. Montheil Blaise, de Loubressac, moyennant un rabais de 30 0/0.

3^o Chemin d'intérêt commun n° 89, d'Espédaillac à Villeneuve. — Construction du pont de Brengues sur le Célé et des abords entre le chemin de grande communication n° 41 et la partie déjà ouverte. — (Commune de Brengues). — Longueur, 574 m. 44 cent.

Montant des travaux.....	28,451 fr. 52
Somme à valoir pour dép. imp....	1,548 48
Cautionnement.....	1,000 »

Ce lot a été adjugé à MM. Gayet Urbain et Vialard Antoine de Cahors, avec un rabais de 18 fr. 50 0/0.

Visite pastorale

Itinéraire. — Dimanche, 27 mars, St-Paul-de-Vern. — Lundi 28, St-Vincent-de-Bannes. — Mardi 29, St-Jean-Lespinasse ; coucher à Gramat. — Jeudi 31, Saïgues. — Vendredi 1^{er} avril, Lapannonie.

Travaux de grosses réparations à la Cathédrale

Avis. — Les entrepreneurs de la Ville de Cahors, sont prévenus que le mercredi 30 Mars à 2 heures du soir, aura lieu à la Préfecture la réception des soumissions en vue des travaux de grosses réparations à exécuter en 1892, à la Cathédrale de cette ville.

Ces travaux, qui sont estimés à la somme de 7,601 fr. 42 comprennent la réfection des couvertures de la chapelle de la Bonnette Rouge et du Porche du XII^e siècle, la restauration de la rose et des fenêtres de la façade occidentale, et la réfection du limon du petit escalier de la galerie (Est).

Les soumissions devront être présentées en

triple expédition dont une sur papier timbré.

Le devis des travaux à exécuter est déposé dans les bureaux de la Préfecture (2^e Division), où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir.

Direction des Postes et Télégraphes

La date de l'inauguration du service télégraphique à Puybrun a été fixée au 10 avril prochain.

Catus

M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, a fait, dimanche 20 mars, dans l'hôtel de ville de Catus, une conférence sur la reconstitution des vignobles.

M. Cambornac, maire de Catus, présidait la réunion à laquelle assistaient 150 auditeurs.

Salviac

Notre foire du 21 mars a été belle, malgré la foire de Catus et un temps magnifique qui avait retenu aux champs beaucoup de monde. Les transactions ont été assez nombreuses ; acheteurs et vendeurs paraissaient satisfaits.

A partir du 1^{er} avril prochain, nous correspondrons à St-Clair, avec la ligne de Paris à Toulouse par Brive et Cahors. Les marchands de bœufs gras auront une excuse de moins pour nous délaissier.

La contrée produit beaucoup et de la marchandise de premier choix.

Montcuq

Beau temps et belle foire. Hausse sensible sur les bœufs d'attelage ; ventes très animées et beaucoup d'affaires.

Bœufs amenés, 730 de 400 à 950 fr. ; 85 veaux au prix de 65 cent. le kilo ; 245 cochons de grasse à 36 et 40 fr. le quintal ; 250 porcelets de 25 à 50 fr. ; 750 moutons pour le commerce ; 250 paires de volailles à 70 cent. la livre ; 80 dinde à 10 fr. la paire ; les œufs se vendaient de 50 à 55 centimes la douzaine.

Le blé se vendait 20 fr. l'hect. ; le maïs, 11 fr. ; les pommes de terre, 3 fr. 50 ; l'avoine, 8 fr. 75 ; les haricots, 17 fr. 75 ; les prunes, 15 fr. le quintal.

* * *

Le 22 mars, le sieur Antoine Clary, marchand forain de St-Nicolas (Tarn-et-Garonne), venu à la foire de Montcuq, avait laissé sa voiture devant l'auberge où il était couché.

Pendant la nuit, des malfaiteurs lui ont enlevé une grande partie de ses marchandises, consistant en étoffes.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Figeac

Mardi dernier, MM. Pécaut, inspecteur général, Rémond, inspecteur d'académie et Quégnaux, inspecteur primaire, ont visité nos établissements scolaires publics.

L'époux divorcé

La cour d'appel d'Orléans a rendu un arrêt sur une question assez controversée. Elle a décidé que l'époux divorcé ne doit pas de pension alimentaire à son ex-belle-mère. Dans cette affaire, le tribunal de la Seine et la cour d'appel de Paris avaient rendu des décisions contradictoires. Le procès revenait devant la cour d'Orléans après arrêt de cassation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1892

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des **Fêtes de Pâques**, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 26 avril inclus la durée de validité de ses billets d'*Aller et Retour* à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du mercredi 13 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 27 MARS 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénelon)

Pas Redoublé	X...
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam
Toast à l'Alsace (valse)	Senoé
Carmen (mosaïque)	Bizet
Le Bon Bourgeois (polka)	Sellenick

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES Frédéric ACHARD

Dimanche, 27 mars

LA FAMILLE PONT-BIQUET

Comédie en 3 actes de A. Bisson

Monsieur ACHARD remplira le rôle de *La Raynette*

On commencera par

LA FARTINE

Comédie en 1 acte de M. Sens

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 mars 1892

Naissances

Rieu Marie, rue de la Banque, 14.
Ségala Jean, allées Fénelon, 1.
Nègres Georges, rue Fondue-Haute, 13.

Mariages

Louis Pierre, s. chef de musique au 7^e, et Cazes Lucie, s. p.

Décès

Conduché Jean, cultivateur, 84 ans, à Regourd.
Delmas Jean, charpentier, 77 ans, à St-Georges.
Dominique Marie, 50 ans, rue Lastié, 9.
Vignes Antoine, 63 ans, rue du château, 26.
Malmay Jean, menuisier, 23 ans, rue Lastié, 12.
Ginibre Antoinette, 86 ans, rue Brives, 7.
Dangé d'Orsay Pierre, 86 ans, quai Champollion.

Dernières Nouvelles

Le privilège de la Banque de France

On a donné lecture à la commission du projet de prorogation pendant 23 ans du privilège. Les concessions demandées à la banque se chiffrent par 140 millions.

Grève des cochers de Paris

Une nouvelle grève des cochers de fiacre a été décidée.

Elle comprendra un millier de voitures appartenant à diverses compagnies.

L'affaire de Saint-Merry

L'*Autorité* publie une lettre du R. P. jésuite Lemoigne, demandant à M. Paul de Cassagnac d'intervenir à la tribune de la Chambre, pour défendre les droits des prédicateurs.

Mais M. Paul de Cassagnac a refusé déclarant qu'avec le système de conférences comme celles du P. Lemoigne, le clergé amènerait la violation puis la fermeture des églises.

Les anarchistes

Le *Soleil* assure qu'à la suite de l'accord conclu avec divers ambassadeurs, le gouvernement va expulser les anarchistes étrangers.

Vingt-deux anarchistes sont actuellement incarcérés.

DERNIÈRE LOCALE

NOS COMPATRIOTES

M. Charles Roussel, conseiller d'Etat, vient d'être nommé, pour l'année 1892, membre de la commission centrale chargée d'établir les listes des candidatures à des débits de tabac de 1^{re} classe.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Dalet Elie, vient d'être reçu dans l'administration des Contributions indirectes.

ARMÉE

M. Gaston, sous-officier sortant de St-Maixent, fils de l'honorable f. f. d'ingénieur, est nommé sous-lieutenant au 137^e de ligne, à Fontenay-le-Comte.

UN VOL IMPORTANT

La *Dépêche* parle d'un vol important commis dans notre ville, au préjudice d'une demoiselle Poujade.

On serait, paraît-il sur les traces des coupables.

Nécrologie

Encore une physionomie des plus sympathiques qui s'efface de notre cité cadurcienne. M. d'Angé d'Orsay, directeur des tabacs en retraite, directeur honoraire de la Société des Etudes, président de la commission du Musée, a succombé, hier, à une courte maladie, à l'âge de 84 ans.

Nous adressons au fils du regretté défunt et à toute la famille nos plus sincères compliments de condoléance.

Enfin !

On nous annonce que très prochainement vont commencer les travaux d'ouverture de la rue des Ecoles prolongée; les terrains sont acquis, il n'y a plus qu'à mettre la main à l'œuvre et M. le Maire a promis aux intéressés qu'un chantier allait être incessamment ouvert sur ce point.

Bibliographie

L'éminent professeur Ch.-V. Langlois écrit, dans 357^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, deux articles historiques du plus vif intérêt, l'un sur l'« Echiquier d'Angleterre », l'autre sur l'« Echiquier de Normandie ». Le même fascicule contient une importante étude sur l'« Eclairage », par M. D. Berthelot, et une excellente monographie des « Echinodermes », par M. R. Moniez.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et C^{ie}, rue de Rennes, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 mars 1892 : Eugène d'Auriac : Au Régiment. — Bérard des Glayoux : Souvenirs d'un Président d'Assises (suite). — Daniel Lesueur : Une vie tragique (suite). — Pierre Maël : Mariage mondain. — Hector Malot : La petite sœur (suite). — G. Macé : Lazarette (suite). — Léopold Stepleaux : Le coucou (suite).

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot,

Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS

(26^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant toutes tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN
ETRANGER : DIX FRANCS

SOMMAIRE DU N° 12

La situation. — Les Caisse d'épargne et la hausse active des Rentes. — Informations financières. — Les fonds russes. — Compagnie des minerais de fer magnétique de Motkta-el-Hadid. — Les mines d'or de l'Afrique du sud. — Société du gros camionnage de Paris. — Emprunt Dom Miguel 1832. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter; Valeurs à vendre. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en — Petite correspondance. — Cours des métaux. Changes et monnaies. — Marché des départements. — Tirages financiers de la semaine.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartons à graver, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal

Quand on part en voyage, il est sage, pour ne rien oublier, de faire à l'avance la liste des objets que l'on doit emporter. Dans la saison où nous sommes, il sera bon de penser à se munir de Pâte Regnaud et de Capsules Guyot. Un refroidissement, un rhume sont si vite attrapés.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de vos bienfaisantes **Pilules Gicquel**, et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise. Soyez béni pour le bien que vous m'avez fait.

Signé : Vve AUBRY, à Tanis.

A. M. Gicquel, ph^{en} de 1^{re} classe, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, affaiblissement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY ET C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques MOYEN DE REALISER BÉNÉFICES DE 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE AND SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES

Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS		
	Omnibus	Poste. Omnibus.
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50
Mercuès.	1	4
Arrêt Douelle	6 58	6 57
Parnac.	7 5	7 4
Luzoch.	7 11	7 11
Castelfranc. . . .	7 25	7 35
Arr. Prayssac	7 28	7 26
Puy-l'Évêque. . . .	7 36	7 34
Duravel.	7 43	7 41
Soturac-Touzac	7 51	7 49
Fumel.	8	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 49
BORDEAUX.	3 51	8 11
PARIS. — Ar.	11 37	4 37

De LIBOS à CAHORS		
	Poste. Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	5 ^h 50 s.	12 ^h 45
— Express.	7 40	12 45
BORDEAUX.	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 53	3 20
Fumel.	8 54	3 28
Soturac-Touzac	8 54	3 50
Duravel.	8 59	3 59
Puy-l'Évêque. . . .	9 6	4 8
Arr. Prayssac	9 13	4 9
Gastelfranc. . . .	9 19	4 23
Luzoch.	9 29	4 36
Parnac.	9 37	4 46
LIBOS. — A.	9 42	10 11
Mercuès.	9 47	4 57
CAHORS. — A.	9 59	5 15

De CAHORS à CAPDENAC		
	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30
Cabessut, halte	7 54	11 41
Arcambal.	8 4	12 4
Vers.	8 12	12 21
Saint-Géry.	8 20	12 38
Conduché.	8 32	1 5
St-Cirq, halte.	8 38	1 14
St-Martin-Lab.	8 48	1 35
Calvignac, hal.	8 55	1 44
Cajarc.	9 8	2 10
Monbrun, hal.	9 18	2 24
Toirac.	9 27	2 45
Lamadelle.	9 39	3 10
CAPDENAC. A.	9 51	3 26

De CAPDENAC à CAHORS		
	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30
Lamadelle.	7 59	11 54
Toirac.	8 10	12 1
Monbrun, hal.	8 18	12 30
Cajarc.	8 30	12 52
Calvignac, hal.	8 40	1 6
St-Martin-Lab.	8 49	1 26
St-Cirq, halte.	8 57	1 37
Conduché.	9 5	1 55
Saint-Géry.	9 18	2 22
Vers.	9 23	2 35
Arcambal.	9 31	2 55
Cabessut, halte.	9 41	3 10
CAHORS. — A.	9 49	3 20

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

MAGASIN

ET APPARTEMENT

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'adresser à la PATISSERIE LUTZY

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAHN, biblioth. de la Faculté de médecine; C. A. LAISSANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & C^{ie} 51, Rue de Rennes, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOL